

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 155

22 janvier 2013

SOMMAIRE

ACP Venture AG	7439	Mediq Luxembourg S.à r.l.	7396
A.M. Trust S.à r.l.	7411	Mediq Luxembourg S.à r.l.	7396
Andreapolsky Refinery AG	7398	Microtrade S.à r.l.	7394
DAB Investments Sàrl	7409	MIF Advisory	7418
Equinox Two S.C.A.	7434	Murex Partico S.A.	7394
EU Jahreswagen S.A.	7404	My Hill S.A.	7394
Factolux	7407	National Air Cargo (Luxembourg) Sàrl ..	7398
F. Annie R. Arits & Cie	7397	Nautic-Transport S.A.	7400
F. A. R. Arits & Cie	7399	Nemo Productions S.A.	7413
Francine Arits & Cie	7398	New Stream Petrol Station AG	7398
Geovia Logistics S.A.	7440	NSH Finance (Luxembourg) S.A.	7414
Information Technology Masters Interna- tional S.A.	7405	Optegra Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	7421
Ionbond Luxembourg S.à r.l.	7399	Peco International (Lux) Sàrl	7416
Jade Immo S. à r. l.	7427	Pentair (Brazil) Luxembourg S.à r.l.	7430
Juharfa Finance S.A.	7399	Plurisport International S.A.	7408
KEV Germany Industrierweg S.à r.l.	7399	Quadrat Holding 2 SCA	7436
KEV Germany RETAIL S.à r.l.	7401	Real Estate Investor Fund 3 S.à r.l.	7400
Le Premier Investment III S.C.A.	7395	REInvest German Properties VIII S.à r.l.	7400
LG Management 3 & Cie	7399	Restaurant Sherpa S.à r.l.	7400
LG Management 4 & Cie	7398	Saint-Paul Luxembourg S.A.	7403
LG Management 5 & Cie	7397	Sertop S.A.	7402
Licarca S.A.	7396	Smart International Development S.A. ..	7401
Line Finance S.A.	7397	Société Européenne de Banque	7402
Luxitop S.A.	7397	SV Capital S.A.	7401
Magilla Holding S.A.	7395	Sybolux SA	7401
Magritte Global Corporation Europe S.A.	7397	Techno-Contrats S.à r.l.	7402
Maitland Trust Services S.à.r.l.	7398	TECH.VRWAY S.A.	7403
Manchioneel Investment Holding S.à r.l.	7396	TSE	7403
MANINCO Ltd, société de gestion de pa- trimoine familial	7395	Tyco Brazil (Luxembourg) S.à r.l.	7430
MANINCO Ltd, société de gestion de pa- trimoine familial	7395	Tyco International Finance S.A.	7402
Mear S.à r.l.	7394	Unitas S.A. SPF	7403
		WPP Luxembourg Gamma Four S.à r.l.	7428

Murex Partico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 124.082.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 17 décembre 2012

La société KPMG Audit, avec siège social à L 2520 Luxembourg, 31 Allée Scheffer, est nommée comme réviseur d'entreprises agréé et ceci jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations et au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166126/13.

(120219460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Microtrade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 23.760.

—
Les comptes annuels au 31.03.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2012166117/11.

(120218991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Mear S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8138 Bridel, 3, allée Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 160.659.

—
Les comptes annuels du 26.04.2011 au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012166111/11.

(120218821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

My Hill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.
R.C.S. Luxembourg B 131.668.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 5 novembre 2012 que:

- Monsieur Fernand HILBERT est reconduit dans sa fonction d'Administrateur pour un nouveau mandat d'une durée de six ans

- la société LUX-AUDIT S.A. est reconduit dans sa fonction de Commissaire pour un nouveau mandat d'une durée de six ans

Le mandat de l'Administrateur unique et du Commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 5 novembre 2012.

Fernand HILBERT
Administrateur unique

Référence de publication: 2012166127/19.

(120219662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

MANINCO Ltd, société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 15.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANINCO LTD, Société de Gestion de Patrimoine Familial
Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2012166106/12.

(120219125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

MANINCO Ltd, société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 15.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANINCO LTD, Société de Gestion de Patrimoine Familial
Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2012166107/12.

(120219131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Magilla Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 82.205.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2012166100/13.

(120219183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Le Premier Investment III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 123.285.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 13 décembre 2012 que les mandats de Monsieur Patrick Moinet, Monsieur Olivier Liégeois et Monsieur Benoît Bauduin en tant que membre du conseil de surveillance de la société ont été renouvelés.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

La Société prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Patrick MOINET au 12, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166033/17.

(120219586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Mediq Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.563.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 December 2012.

Robert Jan Leicher / Jan Henning Albrechtsen / Manacor (Luxembourg) SA / Robert Van 't Hoeft
Manager A / Manager A / Manager B / Manager B

Référence de publication: 2012166090/12.

(120219434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Mediq Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.563.

Le Bilan consolidé 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. (conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 December 2012.

Robert Jan Leicher / Jan Henning Albrechtsen / Manacor (Luxembourg) S.A. / Robert Van 't Hoeft
Manager A / Manager A / Manager B / Manager B

Référence de publication: 2012166091/13.

(120219672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Manchioneel Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, rue Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 162.210.

Extrait d'une décision du conseil de gérance de la société en date du 14 décembre 2012

Le conseil de gérance de la société décide de faire rectifier l'inscription erronée de l'adresse du siège social au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, le siège social étant 3A Val Sainte Croix, L1371 Luxembourg (et non pas 3 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg)

Par mandat de la Société

Eric Osch

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2012166088/15.

(120219036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Licarca S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 139.713.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02 avril 2012

1. Révocation de la S.A. MARCAMI, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47 Grand, immatriculée au R.C.S. Sous le numéro B 143 377, au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

2. Nomination de la société GROUPE RENAISSANCE S.A. Ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, sous le numéro B 76 481, aux fonctions d'administrateur de la société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

Référence de publication: 2012166066/14.

(120219211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Line Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 64.380.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 12 novembre 2012, les administrateurs ont décidé de coopter au mandat d'administrateur, avec effet immédiat, en remplacement de l'administrateur Géraldine Schmit, Stéphanie Stacchini, toutes deux ayant leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le mandat de Stéphanie Stacchini viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166069/13.

(120219415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

**LG Management 5 & Cie, Société en Commandite simple,
(anc. F. Annie R. Arits & Cie).**

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.
R.C.S. Luxembourg B 148.147.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 15 novembre 2012

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société LG Management 5 & Cie Anciennement «F. Annie R. Arits & Cie» inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 148.147. à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland avec effet immédiat

Signature.

Référence de publication: 2012166064/14.

(120219645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Magritte Global Corporation Europe S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 128.195.

Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le Siège Social de la
Magritte Global Corporation Europe S.A., Société Anonyme,
(anc. Progressive Portfolio Invest S.A.).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.195.

et domiciliée au 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 14 Décembre 2012.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2012166101/15.

(120219150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Luxitop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 150.957.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Gabriele Schneider

L'ADMINISTRATEUR UNIQUE

Référence de publication: 2012166075/12.

(120220011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

**New Stream Petrol Station AG, Société à responsabilité limitée,
(anc. Andreapolsky Refinery AG).**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 136.871.

Auszug aus der Ordentlichen Jahreshauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 18. Dezember 2012

Die Aktionäre der Gesellschaft haben in der am 18. Dezember 2012 stattgefundenen ordentlichen Jahreshauptversammlung unter anderem folgende Beschlüsse gefasst:

1. Erneuerung des Mandats von Mayfair Trust S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-7257 Walferdange, 2, Millewee, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B.112769 als Rechnungsprüfer der Gesellschaft bis zur ordentlichen Jahreshauptversammlung die sich im Jahr 2013 zusammenfinden wird;

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg, den 18. Dezember 2012.

Référence de publication: 2012166133/15.

(120219056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Maitland Trust Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 77.380.

Les comptes annuels de la société au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2012166086/12.

(120219967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

**LG Management 4 & Cie, Société en Commandite simple,
(anc. Francine Arits & Cie).**

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.
R.C.S. Luxembourg B 148.146.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 15 novembre 2012

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société LG Management 4 & Cie Anciennement «Francine Arits & Cie» inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 148.146. à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland avec effet immédiat

Signature.

Référence de publication: 2012166063/14.

(120219649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

National Air Cargo (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.779.175,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 116.397.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 19 décembre 2012 que l'associé unique a approuvé la démission de M. Steven Rossum de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 18 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 19 décembre 2012.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2012166131/13.

(120219678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Ionbond Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 56.587.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 101.097.

Par résolutions prises en date du 20 août 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Joseph Michael Haggerty, avec adresse au 11, Steinenvorstadt, 4051 Basel, Suisse, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.
2. Nomination de Joseph Michael Haggerty, précité, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165947/15.

(120219400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Juharfa Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 96.894.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 12 novembre 2012, les administrateurs ont décidé de coopter au mandat d'administrateur, avec effet immédiat, en remplacement de l'administrateur Géraldine Schmit, Stéphanie Stacchini, toutes deux ayant leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le mandat de Stéphanie Stacchini viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165983/13.

(120219082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

KEV Germany Industrierweg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 130.895.

Le bilan de la société au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012166019/12.

(120219506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

**LG Management 3 & Cie, Société en Commandite simple,
(anc. F. A. R. Arits & Cie).**

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.
R.C.S. Luxembourg B 138.721.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 15 novembre 2012

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société LG Management 3 & Cie Anciennement «F.A.R. Arits & Cie» inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 138.721. à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland avec effet immédiat

Signature.

Référence de publication: 2012166062/14.

(120219648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Restaurant Sherpa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 4, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 77.789.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012166241/14.

(120218863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

REInvest German Properties VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 120.964.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2010 de la société a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2012166237/12.

(120218672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Real Estate Investor Fund 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.612.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 125.521.

Il résulte d'un contrat de fusion du 18 septembre 2012 que la société AEDES S.p.A., Bastioni di Puorta Nuova, 21, I-20121 MILAN a acquis 292,250 parts sociales de la société AEDES INTERNATIONAL S.A.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.12.2012.

REAL ESTATE INVESTOR FUND 3 SARL (en liquidation)

Régis DONATI

Liquidateur

Référence de publication: 2012166233/15.

(120218996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Nautic-Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 60.877.

Auszug aus den am 27. Juni 2011 gefassten Beschlüssen des Verwaltungsrats

Die Verwaltungsratsmitglieder stellen fest, dass Herr Alfred TYL, zu Lebzeiten wohnhaft in L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin, durch seinen Tod am 25. Juni 2011 als Delegierter des Verwaltungsrates für die tägliche Geschäftsführung ausscheidet.

Für gleichlautenden Auszug

Munsbach, den 18. Dezember 2012.

Référence de publication: 2012166142/13.

(120218891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Smart International Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 33.859.

Maître Andreas KALOGEROPOULOS, avocat au barreau de Luxembourg, résidant professionnellement à 29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg, décide de résilier le contrat de domiciliation du 15 avril 2008, conclut avec la société «Smart International Development S.A.», RCS Luxembourg sous la section B 33 859, établie et ayant son siège social à 29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg et ce à partir du 20 février 2012.

Fait à Luxembourg, le 20 février 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012166294/12.

(120219492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Sybolux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.135.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale du 15 novembre 2012, la démission en qualité d'administrateur de Monsieur Alain Robillard a été acceptée et la nomination en son remplacement de Me Arsène Kronshagen, avocat demeurant professionnellement 22, rue Marie-Adélaïde à L-2128 Luxembourg pour un terme expirant à la date de l'assemblée générale de l'année 2016 a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2012166319/15.

(120218968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

KEY Germany RETAIL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 645.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.836.

Le bilan de la société au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012166020/12.

(120219504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

SV Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

R.C.S. Luxembourg B 147.077.

Monterey Audit Sàrl, agent domiciliaire, dénonce le Siège Social de la

SV Capital S.A., Société Anonyme,

(anc. Salyan Oil & Gas Holdings S.A.). R.C.S.

Luxembourg B 147.077

et domiciliée au 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 14 Décembre 2012.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2012166318/14.

(120219518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Techno-Contrats S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3927 Mondercange, 63, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.134.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012166323/14.

(120218861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.859.

Les statuts coordonnés au 10/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18/12/2012.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012166299/12.

(120218764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Sertop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.077.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.12.2012.

Pour: SERTOP S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2012166290/15.

(120218919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Tyco International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.550.

Les mandats de Mme Andrea Goodrich et M. Peter Schieser comme Administrateurs Délégués ont été renouvelés avec effet au 31 juillet 2012 et pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social se terminant en 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

TYCO INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2012166357/13.

(120218931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Unitas S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 10.404.

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 novembre 2012:

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., administrateur, Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg:

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2012166358/13.

(120219323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

TSE, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 170.271.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 10 décembre 2012

L'assemblée Générale Extraordinaire des associés qui s'est tenue le 10 décembre 2012 constate:

- La nomination de Monsieur Jan Dirk TIMMER, né le 6 avril 1970 à Lienden (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 89^e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, au poste de gérant technique.

La fonction de gérant technique avec cosignature obligatoire est attribuée à Monsieur Jan Dirk TIMMER pour tout ce qui concerne l'activité de TRANSPORT exercée par la société TSE Sarl.

Certifié conforme

Référence de publication: 2012166354/15.

(120219327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

TECH.VRWAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 51.567.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2012166334/12.

(120219664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Saint-Paul Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R.C.S. Luxembourg B 147.973.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 25 octobre 2012

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Paul Lenert de sa fonction de membre du Conseil d'administration de Saint-Paul Luxembourg s.a. avec effet au 25 octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Saint-Paul Luxembourg s.a.

Erny GILLEN

Président du conseil d'administration

Référence de publication: 2012166272/14.

(120219566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

EU Jahreswagen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9806 Hosingen, 70, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.807.

Im Jahre zweitausend und zwölf, am vierten Tag des Monats Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Diekirch (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft („société anonyme“) EU Jahreswagen S.A., mit Gesellschaftssitz in L-9749 Fischbach, 5, Giällewee, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 99.807, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar, Maître Urbain THOLL, mit dem Amtswohnsitz zu Mersch, am 2. März 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 518 vom 18. Mai 2004 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar, Maître Fernand UNSEN, damals mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch, am 23. August 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2143 vom 12. Oktober 2010.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre wird um 11.30 Uhr eröffnet und findet statt unter dem Vorsitz von Herr Gerald PROPSON, Geschäftsmann, wohnhaft in D-54689 Daleiden, 25, Falkenauer Weg.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre Frau Caroline RAMIER, Privatbeamter, wohnhaft in B-6860 Louftémont, 17, rue de la Croisette.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre bestellt zum Stimmzähler Herr Gerald PROPSON, Geschäftsmann, wohnhaft in D-54689 Daleiden, 25, Falkenauer Weg.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

(i) Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von der aktuellen Adresse in L-9749 Fischbach, 5, Giällewee nach L-9806 Hosingen, 70, Hauptstrooss;

2. Abänderung des Artikels 1 Absatz 2 der Satzung um sie dem obigen Beschluss anzupassen;

3. Verschiedenes.

(ii) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleiben vorliegender Urkunde beigefügt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

(iii) Die durch die erscheinenden Parteien "ne varietur" abgezeichneten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben vorliegender Urkunde ebenfalls beigefügt.

(iv) Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, im Vorfeld der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.

(v) Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ist ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre im Anschluss an diesbezügliche Beratungen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt den Gesellschaftssitz von der aktuellen Adresse in L-9749 Fischbach, 5, Giällewee zur Adresse in L-9806 Hosingen, 70, Hauptstrooss zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Gemäss dem vorerwähnten Beschluss wird der erste Satz des Artikels 2 der Satzung wie folgt abgeändert:

Art. 1. (Absatz 2). „Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Parc Hosingen.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre um 11.45 Uhr für geschlossen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf neunhundert Euro (EUR 900,-) geschätzt.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nachdem die Urkunde der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienenen Personen vorgelesen worden ist, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: G. PROPSON, C. RAMIER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 05 décembre 2012. Relation: DIE/2012/14488. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 10. Dezember 2012.

Référence de publication: 2012160318/65.

(120212210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Information Technology Masters International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 62.133.

L'an deux mille douze, le trois décembre;

Par devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Information Technology Masters International S.A.», en faillite clôturée (en abrégé I.T. Masters International S.A.), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 62.133 (la «Société»), constituée suivant acte notarié reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), le 8 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-181 du 26 mars 1998 et modifié dernièrement par acte notarié reçu par le notaire instrumentant, le 28 septembre 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

L'associé unique de la Société, BMC Software European Holding, une société constituée selon le droit irlandais, ayant son siège social au 53 Merrion Square South, Dublin 2, Irlande et son siège administratif principal à 4th Floor Harbour Place, 103 South Church Street, Grand Cayman, Iles Cayman Associé Unique), ici représenté par Madame Darina Cochrane, avocate, ayant son adresse professionnelle au Vertigo Polaris Building, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 novembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les 11.188.878 (onze millions cent quatre-vingt-huit mille huit cent soixante-dix-huit) actions de classe A et les 3.661.815 (trois millions six cent soixante et un mille huit cent quinze) actions de classe B de la Société sans désignation de valeur nominale, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
 2. Reclassification des 11.188.878 (onze millions cent quatre vingt huit mille huit cent soixante dix huit) actions de classe A et les 3.661.815 (trois millions six cent soixante et un mille huit cent quinze) actions de classe B de la Société en 14.850.693 (quatorze millions huit cent cinquante mille six cent quatre vingt treize) actions ordinaires sans valeur nominale;
 3. Reclassification des 14.850.693 (quatorze millions huit cent cinquante mille six cent quatre vingt treize) actions ordinaires sans valeur nominale pour devenir 14.850.000 (quatorze millions huit cent cinquante mille) actions ordinaires sans valeur nominale;
 4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
 5. Modification de l'article 20;
 6. Suppression de l'article 22.3;
 7. Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société suivant la résolution 2 et 3 décrite ci-dessus; et
 8. Divers.
- Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé de reclassifier les 11.188.878 (onze millions cent quatre vingt huit mille huit cent soixante dix huit) actions de Classe A et les 3.661.815 (trois millions six cent soixante et un mille huit cent quinze) actions de classe B de la Société en 14.850.693 (quatorze millions huit cent cinquante mille six cent quatre vingt treize) actions ordinaires sans valeur nominale (les «Actions Ordinaires»).

Troisième résolution:

Il est décidé de reclassifier les 14.850.693 (quatorze millions huit cent cinquante mille six cent quatre vingt treize) Actions Ordinaires sans valeur nominale en 14.850.000 (quatorze millions huit cent cinquante mille) Actions Ordinaires sans valeur nominale sans modification du capital social de la Société.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionariat de la Société est désormais composé de: BMC Software European Holding, propriétaire de 14.850.000 (quatorze millions huit cent cinquante mille) Actions Ordinaires de la Société.

Le notaire établit que les 14.850.000 (quatorze millions huit cent cinquante mille) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider des résolutions à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, il est décidé de supprimer le second paragraphe de l'article 20 des statuts de la Société, en conséquence de quoi, l'article 20 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 20.** L'assemblée générale des actionnaires dispose des pouvoirs fixés par la loi. De plus, des assemblées extraordinaires des actionnaires pourront être tenues en lieu et place tels que spécifiés dans les convocations respectives. Elles peuvent être tenues à n'importe quel lieu autre que celui du siège social tel qu'indiqué dans les convocations. »

Sixième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions ci-dessus, il est décidé de supprimer l'article 22.3 des statuts de la Société.

Septième résolution:

En conséquence des résolutions 2 et 3 décrites ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à 18.407.300 EUR (dix huit millions quatre cent sept mille trois cent euros), représenté par 14.850.000 (quatorze millions huit cent cinquante mille) actions ordinaires toutes sans désignation de valeur nominale »

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à mille Euros.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. COCHRANE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57714. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161083/97.

(120212921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Factolux, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 140.757.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE TRENTE NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FACTOLUX», ayant son siège social au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 140.757, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 09 juillet 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2092 page 100381 du 28 août 2008.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Nathalie Jacquemart, employée privée, élisant domicile au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Jacquemart, employée privée, élisant domicile au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Angela Lippolis, employée privée, élisant domicile au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des mandataires des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de mettre la Société en liquidation
2. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs
3. Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre subséquemment en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de liquidateur:

Maître Michaël Dandois, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au liquidateur pour représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les actifs nets de la Société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, compenser les créances envers les actionnaires avec les boni de liquidation éventuellement dus aux actionnaires, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions, dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges, céder tous rands d'inscription, faire tous paiements, même si ce n'était pas des paiements ordinaires d'administration, remettre toutes dettes, transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux, proroger toutes juridictions et renoncer aux voies de recours légales ou à des prescriptions acquises.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de la notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: N. JACQUEMART, A. LIPPOLIS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 07 décembre 2012. Relation: RED/2012/1666. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 décembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012160327/65.

(120212095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Plurisport International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.561.

L'an deux mille douze.

Le vingt et un novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "PLURISPORT INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 77561, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 août 2000, publié au Mémorial C numéro 79 du 2 février 2001.

Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CNDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats.

4. Divers.

Il Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société, la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 153141.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Xavier SOULARD, président du conseil d'administration, Monsieur Sébastien ANDRE et Monsieur David GIANNETTI, ainsi qu'au commissaire de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15889. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012161234/65.

(120212649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

DAB Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 81.243.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of November;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The private limited company "Wolseley Overseas LTD", established and having its registered office in RG7 4GA Theale, Reading, Parkview, Arlington Business Park 1220 (United Kingdom),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability ("société à responsabilité limitée") "DAB INVESTMENTS Sàrl", (the "Company"), established and having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 81243, has been incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on March 7, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 909 of October 23, 2001,

and that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of M^e Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on April 1, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1044 of May 20, 2009;

2) That corporate capital is set at 35,500.- USD (thirty-five thousand and five hundred US Dollars) represented by 355 (three hundred and fifty-five) shares with a par value of 100.- USD (one hundred US Dollars) each;

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company;

4) That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder (the "Sole Shareholder"), declares, with immediate effect, the dissolution of the Company and the commencement of the liquidation process;

5) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

6) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the Company;

7) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 6;

8) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company shall be cancelled;

9) That full and entire discharge is granted to the board of managers for the performance of their assignment;

10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La private limited company "Wolseley Overseas LTD", établie et ayant son siège social à RG7 4GA Theale, Reading, Parkview, Arlington Business Park 1220 (Royaume-Uni),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "DAB INVESTMENTS Sarl", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81243, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 7 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 909 du 23 octobre 2001,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1044 du 20 mai 2009;

2) Que le capital social est fixé à USD 35.500,- (trente-cinq mille cinq cents dollars US) divisé en 355 (trois cent cinquante-cinq) parts sociales de USD 100,- (cent dollars US) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Associé Unique"), prononce, avec effet immédiat, la dissolution de la Société et la mise en liquidation;

5) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

6) Que l'Associé Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société;

7) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6;

8) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés;

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat;

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

7411

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2012. LAC/2012/57427. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160956/103.

(120213286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

A.M. Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 173.359.

— STATUTS

L'an deux mille douze,

Le quatre décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Ahcène MESSAOUDI, expert-comptable, né à Mont-Saint-Martin (France), le 14 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diderich,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes activités se rapportant à la profession d'expert-comptable à titre d'indépendant consistant notamment à organiser, tenir, apprécier et redresser les comptabilités et les comptes de toute nature; à établir les bilans par les procédés de la technique comptable; à analyser la situation et le fonctionnement des entreprises et organismes sous leurs différents aspects économiques, juridiques et financiers; à donner conseils et assistance en matière fiscale, financière, de gestion ou de transformation de sociétés et d'organisation, et notamment l'étude et l'organisation du traitement informatique de l'information; à représenter ces entreprises et organismes auprès des administrations et des instances fiscales en application et dans les limites des lois et règlements en vigueur; ainsi qu'en l'exercice d'autres activités qui ne seraient pas incompatibles avec ces fonctions telles que la domiciliation de sociétés, l'organisation et la tenue des salaires, le secrétariat social, l'établissement des déclarations fiscales.

La société pourra promouvoir et réaliser toutes opérations financières, mobilières, immobilières, fiscales, comptables ou commerciales, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "A.M. TRUST S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Ahcène MESSAOUDI, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille douze.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associé unique

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
Monsieur Ahcène MESSAOUDI, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Messaoudi, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 décembre 2012. Relation: LAC / 2012 / 57858. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161419/91.

(120213932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Nemo Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 238C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.115.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille douze, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEMO PRODUCTIONS S.A., établie et ayant son siège social à L-8077 Bertrange, 238C, rue de Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 58.115,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 février 1997, publié au Mémorial C numéro 270 du 2 juin 1997,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 76 du 22 janvier 2000.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 novembre 2011, publié au Mémorial C 137 du 17 janvier 2012.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Christian KMIOTEK, éducateur gradué, demeurant à L-6143 Junglinster, 20, rue Jean-Pierre Ries.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital de trente-deux mille deux cents euros (€ 32.200,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2012, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé commissaire à la liquidation: Monsieur Christian KMIOTEK, éducateur gradué, demeurant à L-6143 Junglinster, 20, rue Jean-Pierre Ries et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

3. Madame la présidente expose que l'ordre du jour est le suivant:

- 1) Rapport du Commissaire-vérificateur,
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- 3) Clôture de la liquidation,
- 4) Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux,
- 5) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Rapport du commissaire à la liquidation

L'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation.

Lecture est donnée du rapport du commissaire-vérificateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et restera annexé aux présentes.

II. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société CODECA S. à r.l., établie et ayant son siège social à L-8077 Bertrange,

238C, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.129, de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire à la liquidation, Monsieur Christian KMIOTEK, préqualifié.

III. Clôture de liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme NEMO PRODUCTIONS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à l'adresse du siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Kmiotek, Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15518. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012161184/66.

(120213032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

NSH Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.974.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

«Nomura Structured Holdings PLC», a company duly established under the laws of Ireland, having its registered office at International House, 3 Harbournmaster Place, IFSC, Dublin, Ireland, registered with the Company Registration Office under number 410368

Duly represented by Ms Regvita Dzemido, private employee, residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given privately.

The said proxy, signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

- Nomura Structured Holdings PLC is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of "NSH Finance (Luxembourg) S.A.", a Société Anonyme having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 141974, incorporated under Luxembourg Laws pursuant to a notarial deed enacted by Maître Henri Hellinckx, Civil Law Notary residing in Luxembourg on 25 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2529 on 16 October 2008 (the "Company"); and, the articles of association of which have never been amended .

- the capital of the Company is fixed at one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) represented by one hundred thousand (100,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid (the Shares);

- the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- the Sole Shareholder approves the Company's interim accounts for the period from the 1 January 2012 to 30 November 2012;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the immediate dissolution of the Company;

- the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned.

Furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities. Therefore, as a consequence of the above, we can consider that:

- all the liabilities of the company are paid;

- the remaining net assets, if any have been paid to the Sole Shareholder;
- the full discharge is granted to the member of the Board of the Directors and to the Statutory Auditor of the Company for the exercise of their mandates;
- the dissolution of the Company is done and closed;
- the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five (5) years in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove capacity, known to the Notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le trente novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

«Nomura Structured Holdings PLC», a une société de droit irlandais, ayant son siège social à International House, 3 Harbourmaster Place, IFSC, Dublin, Irlande, immatriculée auprès du Company Registration Office sous le numéro 410368, dûment représentée par Madame Regvita Dzemido, employée privée, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que Nomura Structured Holdings PLC, précitée, est l'Actionnaire unique actuel (l'«Actionnaire Unique»), de la société anonyme dénommée «NSH FINANCE (Luxembourg) S.A.» ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 141974, qui a été constituée, en date du 25 septembre 2008, suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2529 du 16 octobre 2008 (la «Société»); et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.
- Que le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représentés par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.
- Que l'Actionnaire Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des actions de la Société;
- Que l'Actionnaire Unique a approuvé les comptes intérimaires de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 30 novembre 2012;
- Que l'Actionnaire Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.
- Que l'Actionnaire Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le Notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;
- Que l'actif restant est réparti à l'Actionnaire Unique;
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. DZEMIDO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57214. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012161193/104.

(120212675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Peco International (Lux) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 120.648.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited liability company ("Besloten Vennootschap") CLARCOR INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., having its registered office at 40A Damsluisweg 1332 ED, Almere, the Netherlands, registered with the Kamer van Koophandel under number 39096324,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal on 19 November 2012.

Such proxy, having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as stated before, declares and requests the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) PECO INTERNATIONAL (LUX) SARL, having its registered office at L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, R.C.S. Luxembourg B 120.648, was incorporated by a deed received by Me Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, on September 19th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2266 of December 6th, 2006, and that its articles were amended for the last time by a deed of Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on July 16th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2145 of July 29th, 2007.

II.- That the capital of the private limited company PECO INTERNATIONAL (LUX) SARL, pre-named, presently amounts to fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of fifty Euro (50.-) each.

III.- That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company PECO INTERNATIONAL (LUX) SARL and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to dissolve the private limited company PECO INTERNATIONAL (LUX) SARL, to put it into liquidation and to liquidate its assets.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint the company TAX CONSULT S.A., with registered office at 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under section B, number 113.223, as liquidator with the broadest power, as mentioned under the articles 144 to 148bis of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Third resolution

The sole shareholder decides to grant full and entire discharge to the incumbent managers, for the performance of their mandates up to the date of this Extraordinary General Meeting.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée («Besloten Vennootschap») CLARCOR INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., ayant son siège social au 40A Damsluisweg 1332 ED, Almere, Pays-Bas, immatriculée auprès de la Kamer van Koophandel sous le numéro 39096324,

Ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la société à responsabilité limitée PECO INTERNATIONAL (LUX) SARL, ayant son siège social à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, R.C.S. Luxembourg B 120.648, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2266 du 6 décembre 2006, et que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2145 du 29 juillet 2007.

II.- Que le capital de la société à responsabilité limitée PECO INTERNATIONAL (LUX) SARL, pré-désignée, s'élève actuellement à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (50,-) chacune.

III.- Que la comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée PECO INTERNATIONAL (LUX) SARL et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de dissoudre la société à responsabilité limitée PECO INTERNATIONAL (LUX) SARL, de la mettre en liquidation et de liquider ses actifs.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de nommer la société TAX CONSULT S.A., avec siège social au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B, numéro 113.223, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants en fonction, pour l'exercice de leurs mandats, jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15879. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012161229/100.

(120212874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

MIF Advisory, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 23, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 173.317.

—
STATUTS

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE QUATRE DÉCEMBRE.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

La société anonyme «MONTEREY BUSINESS CENTER», ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 58 166,

représentée aux fins de la présentes par Monsieur Jean NAVEAUX, administrateur délégué, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle veut constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant en tout endroit de l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde entier:

- la réalisation de toutes prestations de conseil économique, au sens de la loi du 28 juin 1984, notamment de toutes prestations de conseil en stratégie, organisation et systèmes d'information,
- la fourniture d'informations, de conseils et de services professionnels dans les domaines de l'Investissement Socialement Responsable, du Développement Durable et de la création, structuration et restructuration d'entreprises,
- l'identification, la conception, la mise en œuvre, la promotion et le marketing des concepts transversaux et connexes au Développement Durable et à l'Investissement Socialement Responsable,
- la réalisation d'études et analyses, l'évaluation et audit de projets, en relation directe ou indirecte avec les concepts suscités, en incluant toutes prestations de service et de conseil pourvu qu'elles soient connexes et accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi,
- la prestation de services dans le domaine de la formation initiale et de la formation professionnelle continue.

D'une manière générale:

- elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.
- elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La société pourra acquérir, louer ou faire développer tous biens immobiliers, tant en tout endroit de l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde entier.

La société peut de même acquérir des brevets, marques ou droits d'auteurs ou tous autres droits dérivés de ces brevets, marques ou droits d'auteurs ou complémentaires à ces droits. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant ces brevets ou pouvant les compléter.

Elle pourra rendre tous services aux sociétés du groupe ou à des sociétés filiales détenues directement ou indirectement, et notamment conseiller et prêter son concours en toutes choses à toutes sociétés filiales détenues directement ou indirectement.

Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui-ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

Art. 3. La société prend la dénomination de "MIF Advisory".

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales tant en tout endroit de l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde entier.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500), représenté par cent trente-cinq (135) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la loi.

Art. 9. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 10. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

La suspension des droits civils, l'insolvabilité ou la faillite de l'associé unique ou d'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'associé unique, ou selon le cas, par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

L'associé unique, ou selon le cas, les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par simple lettre, fax ou e-mail par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 16. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par simple lettre, fax ou e-mail, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

Art. 17. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit sur un registre tenu au siège social de la société.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 19. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 21. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pouvant être le ou les gérants en exercice, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 23. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les cent trente-cinq (135) parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associée unique la société «MONTEREY BUSINESS CENTER, préqualifiée, et ont été entièrement libérées par un versement en espèces d'un montant de treize mille cinq cents euros (EUR 13.500), de sorte que la somme de treize mille cinq cents euros (EUR 13.500) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 1.300,-.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Jean NAVEAUX, administrateur délégué, né à Villers-la-Loue (Belgique), le 30 avril 1943, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

3.- Le siège social est établi à L-1134 Luxembourg, 23 rue Charles Arendt.

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte le Notaire.

Signé: J. NAVEAUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 07 décembre 2012. Relation: RED/2012/1670. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11 décembre 2012.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012161172/173.

(120212903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Optegra Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 173.297.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve,

On the eighth November,

Before us Maître Francis KESSELER, notary residing in L-4030 Esch-sur-Alzette, 5 rue Zénon Bernard,

THERE APPEARED:

"Optegra Global Limited", a company existing under the laws of the Bermudas, incorporated on 7 June 2006 and registered with the Registrar of Companies under number 38496, having its registered office in Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke HM 19, Bermuda,

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in L-4030 Esch-sur-Alzette, 5 rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal on 7 November 2012.

Said proxy, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing party has established the articles of incorporation of a company to be organized as follows:

Art. 1. There is hereby formed between the owners of the shares created hereinafter and of all those that may be created subsequently a limited liability company (société à responsabilité limitée), to be governed by the corresponding legislation and by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. The name of the company shall be "Optegra Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", limited liability company (société à responsabilité limitée).

Art. 4. The company shall be formed for an unlimited duration.

Such duration shall commence on the date of its incorporation.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place by common agreement between the partners.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6.

6.1 The company capital is set at six million five hundred thousand euro (EUR 6,500,000) divided into (i) one thousand (1,000) ordinary shares (hereafter the "Ordinary Shares"), (ii) one thousand (1,000) Class A shares (hereafter the "Class A Shares") and (iii) a share premium account in a total amount of six million four hundred eighty thousand euro (EUR 6,480,000), out of which (a) four hundred eighty thousand euro (EUR 480,000) are associated with the Ordinary Shares and (b) six million euro (EUR 6,000,000) are associated with the Class A Shares.

The Ordinary Shares and the Class A Shares are all in registered form with a nominal value of ten euro (EUR 10) each, all subscribed and fully paid up.

6.2 The Company's share capital may consist of further classes of shares; the Class A Shares and/or any subsequent issued class of shares being collectively referred to as the "Classes of Shares", each individually a "Class of Shares". The "Classes of Shares" collectively with the Ordinary Shares will be referred to as the "Shares".

6.3 Each Class of Shares shall be linked to a specifically identified asset or group of assets of the company (hereafter the "Designated Assets"), which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets, (ii) any asset which may from time to time be reasonably regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets, including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets, and (iv) any income distribution or capital distribution received by the company in respect of, or as a consequence of, owning such Designated Assets.

6.4 Subject to articles 6.1, 6.2 and 6.3, the Designated Assets in respect of the Class A Shares are equity investments, interests and rights in Optegra UK Limited, a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Oakhill House 130 Tonbridge Road, Hildenborough, Kent, United Kingdom, TN11 9DZ.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the company, the company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the company.

Art. 10. In the case of a single shareholder, the company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) do not need to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any manager.

The manager, or in the case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in the case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In the case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The company's financial year starts on the first day of July of each year and ends on the thirtieth day of June of the following year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirtieth day of June 2013.

Art. 16. Each year, with reference to thirtieth of June, the company's accounts are established and the manager, or in the case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the company.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Subscription

The Ordinary Shares and the Class A Shares in the company share capital have all been subscribed by the sole shareholder by way of a contribution in kind of 32,295,500 shares having a par value of one pound (GBP1) each, representing 100% of the share capital (hereafter the "Shares") of Optegra UK Limited, a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Oakhill House 130 Tonbridge Road, Hildenborough, Kent, United Kingdom, TN11 9DZ (hereafter the "Subsidiary") at a contribution value of EUR 41,577,002.

The valuation of the fair market value of the Subsidiary equity is evidenced by the interim accounts of the Sole Shareholder as at 30 September 2012 (hereafter the "Interim Accounts", a copy of which is enclosed hereto marked "Appendix 1").

The directors of the Sole Shareholder have issued a certificate (the "Management Certificate") and the directors of the Subsidiary have issued a certificate (the "Certificate of Incumbency"), according to which:

(i) The Sole Shareholder is the sole shareholder of the Subsidiary and is solely entitled to all rights, title and interest in and to the Shares.

(ii) Based on Luxembourg generally accepted accounting principles, as of 30 September 2012 the Shares contributed to the Company have a total book value of US\$ 53,872,569 (EUR 41,577,002) as per the attached Interim Accounts, reflecting the minimum fair market value for which they are contributed;

(iii) Since the drawing up of the Interim Accounts, nothing has come to the attention of the Sole Shareholder's directors that the book value of the Shares has been modified, changed or otherwise affected;

(iv) The Shares contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder and are neither subject to any restriction nor encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

(v) If and insofar as it is a requirement for a full and unencumbered assignment of the Shares to the Company that the approval or consent of a third party is obtained, such approval or consent is obtained.

Such Management Certificate, Certificate of Incumbency and a copy of the Interim Accounts, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Resolutions of the sole shareholder

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Richard Sean Lewis, manager, residing professionally at 2a rue Albert Borschette, BP 2174, L-1021 Luxembourg
- Nicola Melanie Phillips, manager, residing professionally at 2a rue Albert Borschette, BP 2174, L-1021 Luxembourg
- Christopher Paul Brealey, manager, residing professionally at 2a rue Albert Borschette, BP 2174, L-1021 Luxembourg
- Timothy James Clover, CEO Healthcare, residing professionally at Orchard House, Blackpond Lane, Lower Bourne, Farnham, Surrey GU10 3NW, UK
- John Andrew McAleavey, CFO Moonray Healthcare, residing professionally at 33 Princes Road, London SW19 8RA, UK

The company will be bound in all circumstances by the single signature of any manager.

2) The address of the corporation is set at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

Le huit novembre,

Par-devant Francis KESSELER, notaire de résidence à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5 rue Zénon Bernard,

A COMPARU:

«Optegra Global Limited», une société existant sous les lois des Bermudes, constituée le 7 juin 2006 et immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro 38496, ayant son siège social à 42 Crow Lane, Pembroke HM 19, Bermuda,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement au 5 rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, ou en son absence, tout employé(e) de l'étude de Maître Kessler,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 7 novembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la société (ci-après "Les statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société sera dénommée «Optegra Holdings (Luxembourg) S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune de Luxembourg-ville par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6.

6.1. Le capital social est fixé à six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000) représenté par (i) mille (1.000) parts sociales ordinaires (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires»), (ii) mille (1.000) parts sociales préférentielles de catégorie A (ci-après les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A»). La société dispose également d'un compte de prime d'émission d'un montant total de six million quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 6.480.000), dont (a) quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 480.000) sont associés aux Parts Sociales Ordinaires et (b) six millions d'euros (EUR 6.000.000) sont associés aux Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A sont nominatives, ont une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune et sont toutes souscrites et entièrement libérées.

6.2 Le capital social pourra ultérieurement être représenté par des classes d'actions préférentielles additionnelles. Les Parts Sociales Préférentielles de catégorie A et toute autre classe de parts sociales préférentielles ultérieure étant désignées comme les «Parts Sociales Préférentielles». Les Parts Sociales Préférentielles et les Parts Sociales Ordinaires seront ensemble désignées comme les «Parts Sociales».

6.3 Chaque catégorie de Parts Sociales Préférentielles est liée à un ou plusieurs actif(s) particulier(s) identifié(s) de la société (ci-après «les Actifs Désignés»), ce terme qui sera réputé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés, (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être regardé comme ayant remplacé en tout ou partie ces Actifs Désignés y compris, afin d'éviter tout doute, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec ces Actifs Désignés, (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçu par la société en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés.

6.4 Sous réserve des articles 6.1, 6.2 et 6.3, les Actifs Désignés en relation avec les Actions Préférentielles de Catégorie A sont tous les investissements, intérêts et droits détenus dans la société britannique Optegra UK Limited, une société existant sous, et régie par, les lois britanniques, ayant son siège social à Oakhill House 130 Tonbridge Road, Hildenborough, Kent, United Kingdom, TN11 9DZ.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des règles prescrites par l'article 189 de la loi.

Art. 11. La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne seront valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le trente juin deux mille treize.

Art. 16. Chaque année, au trente juin, les comptes de la société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Souscription - Libération

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles de catégorie A ont été souscrites et entièrement libérées par apport en nature des 32.295.500 actions ordinaires d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP1) chacune et représentant 100% du capital social (ci-après les «Actions») d'OPTEGRA UK LIMITED, une société régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Oakhill House 130 Tonbridge Road, Hildenborough, Kent, United Kingdom, TN11 9DZ (ci-après la «Filiale»), pour une valeur d'apport de EUR 41.577.002.

L'évaluation de la valeur comptable de la Filiale est étayée par les états comptables de l'associé unique (les «Etats Comptables Intermédiaires»), dont une copie est jointe aux présents statuts et intitulée «Annexe 1»).

Les administrateurs de l'associé unique ont en outre émis un certificat (le «Certificat de Gestion») et les administrateurs de la Filiale ont également émis un certificat (le «Certificat de non gage»), dont il ressort que:

- (i) L'associé unique est l'unique associé de la Filiale et a, à titre exclusif, tous les droits, titres et intérêts dans la Filiale;
- (ii) Sur base des Etats Comptables Intermédiaires au 30 septembre 2012, la valeur comptable de la Filiale est de US\$ 53.872.569 (EUR 41.577.002), ce qui correspond à la valeur minimale de marché pour laquelle les Actions sont apportées;
- (iii) Depuis l'émission des Etats Comptables Intermédiaires, aucune information n'a été portée à la connaissance des administrateurs, qui leur permettrait de croire que la valeur comptable de la Filiale a été modifiée;
- (iv) Les Actions sont libres de toute hypothèque, charge, gage, privilège (autre que les privilèges légaux), option, droit d'intérêt, créance, servitude, restriction, licence ou tout autre droit (autre que les restrictions sur le transfert par application de la loi) ou tout autre obligation de quelque nature que ce soit (absolue ou résolutoire) ou tout autre contrat ou transaction contractuelle qui créerait des obligations équivalentes;
- (v) Si et dans la mesure où il est requis pour un transfert total et sans sûreté des Actions à la Société que l'approbation ou le consentement d'une partie tierce soit obtenu, il est considéré qu'une telle approbation ou un tel consentement est obtenu.

Le Certificat de Gestion, le Certificat de non gage et une copie des Etats Comptables Intermédiaires, après signature «ne varietur» par le représentant des comparantes et le notaire présent, resteront annexés au présent acte afin d'être déposés aux autorités compétentes.

Décisions de l'associé unique

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Richard Sean Lewis, mandataire social, résidant professionnellement au 2a rue Albert Borschette, BP 2174, L-1021 Luxembourg;
 - Nicola Melanie Phillips, mandataire social, résidant professionnellement au 2a rue Albert Borschette, BP 2174, L-1021 Luxembourg;

- Christopher Paul Brealey, mandataire social, résidant professionnellement au 2a rue Albert Borschette, BP 2174, L-1021 Luxembourg;

- Timothy James Clover, Directeur Général Exécutif de Healthcare, résidant professionnellement à Orchard House, Blackpond Lane, Lower Bourne, Farnham, Surrey GU10 3NW, UK;

- John Andrew McAleavey, Directeur Général Financier de Moonray Healthcare, résidant professionnellement au 33 Princes Road, London SW19 8RA, UK.

La société sera engagée, en toutes circonstances, par la signature de d'un membre du conseil de gérance.

2) L'adresse de la société est fixée au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le représentant de la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15192. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012161198/323.

(120212428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Jade Immo S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 155.910.

L'an deux mille douze, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Progestim S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social actuellement à L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 155.906,

ici représentée par Monsieur Vitor SOUSA, gérant de sociétés, né à Sintra (Portugal), le 2 mars 1965, demeurant professionnellement à L-7317 Mullendorf, 66, rue Paul Eyschen, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son représentant, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Jade Immo S.à r.l.", ayant son siège social à L-7317 Mullendorf, 66, rue Paul Eyschen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 155.906, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2465 du 15 novembre 2010. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège social vers L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Niederanven. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s). "

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que l'adresse de l'associée unique Progestim S.A. est actuellement à L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 800,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Vitor SOUSA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 octobre 2012. Relation GRE/2012/3770. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012160418/44.

(120211996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

WPP Luxembourg Gamma Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.491.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of WPP Luxembourg Gamma Four S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 108.491 and having a share capital of USD 25,000 (the Company), incorporated on 26 May 2005 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1085 of 24 October 2005 and whose articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time on 2 December 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 3020 of 24 December 2008.

THERE APPEARED:

WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 5,134,898,550 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 79018 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Marine Baillet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on his name and on his behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) represented by 250 (two hundred fifty) shares, having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Amendment to the dates of the financial year of the Company;
3. Amendment to article 14 of the Articles in order to reflect the amendment under item (2) above; and
4. Miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the dates of the financial year of the Company, as follows:

- 1) the financial year of the Company shall begin on the 1st of December rather than the 1st of January, and
- 2) the financial year of the Company shall close on the 30th of November of the next year.

The Meeting resolves that the financial year of the Company that started on the 1st of January 2012 shall close on the 30th of November 2012 rather than on the 31st of December 2012.

Third resolution

The Meeting resolves to amend and hereby amend article 14 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 1 December and ends on 30 November of the following year."

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,300.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de WPP Luxembourg Gamma Four S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.491 et ayant un capital social de 25.000 USD (la Société), constituée le 26 mai 2005 selon un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1085 du 24 octobre 2005 et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 2 décembre 2008 selon un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations- N° 3020 du 24 décembre 2008.

A COMPARU:

WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de 5.134.898.550 USD et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B79018 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Marine Baillet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant en son nom et pour son compte et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient la totalité du capital social de la Société s'élevant à 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification des dates de l'année sociale de la Société;
3. Modification de l'article 14 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus; et
4. Divers.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considère comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

- 1) l'année sociale de la Société commence le 1^{er} décembre, au lieu du 1^{er} janvier, et
- 2) l'année sociale de la Société se termine le 30 novembre de l'année suivante.

L'Assemblée décide que l'année sociale de la Société qui a commencé le 1^{er} janvier 2012 se termine le 30 novembre 2012 au lieu du 31 décembre 2012.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1 décembre et se termine le 30 novembre de l'année suivante."

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.300.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. BAILLET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57251. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160733/127.

(120211892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

**Pentair (Brazil) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tyco Brazil (Luxembourg) S.à r.l.).**

Capital social: USD 842.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.090.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tyco Brazil (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 122.090 and having a share capital of USD 842,000 (the Company).

The Company was incorporated on 22 November 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 64 dated 27 January 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 6 November 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 2938 dated 18 December 2007.

There appeared:

Tyco Flow Control International Holdings B, LLC, a company incorporated and existing under the laws of the State of Texas (USA), having its registered office at 9600, West Gulf bank Drive, USA -TX 77240 Houston, Texas (USA) and registered with the Texas Secretary of State under the number 8954000 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Paul Lanois, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 842,000 (eight hundred and forty two thousand United States Dollars), represented by 1,684 (one thousand six hundred and eighty four) ordinary shares having a nominal value of USD 500 (five hundred United States Dollars) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notice;
2. amendment to the dates of the accounting year of the Company;
3. subsequent amendment of article 14 of the Articles in order to reflect the amendments under item 2;
4. decision to change the name of the Company to Pentair (Brazil) Luxembourg with effect as of 22 November 2012;
5. subsequent amendment of article 1.1 of the Articles in order to reflect the amendment under item 4. above;
6. decision to acknowledge the resignation of Mr Peter Schieser as manager of the Company;
7. decision to approve the appointment of Mr Yves Defraigne, Mr Christopher Rush Oster, Mr Michael Gerald Meyer, and Mr Mark Charles Borin as managers of the Company;
8. grant of authority to any manager of the Company or any of Bertrand Geradin or Paul Lanois, lawyers of Allen & Overy Luxembourg, each acting individually, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above agenda items on and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and

9. miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the date of the accounting year of the Company, so that it shall henceforth commence on 1 January and shall end on 31 December.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Accounting year.** The Company's accounting year starts on 1 January and ends on 31 December of the same year."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the contemplated change of the Company's name from Tyco Brazil (Luxembourg) S.a r.l. to Pentair (Brazil) Luxembourg S.a r.l. with effect as of 22 November 2012.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 1.1 of the Articles in order to reflect the fourth resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 1.1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Pentair (Brazil) Luxembourg S.à r.l., which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles). "

Sixth resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of Mr Peter Schieser as manager of the Company.

The Sole Shareholder resolves to grant discharge (quitus) to Mr Peter Schieser for the performance of his mandate as manager of the Company from the date of his appointment until the date of his resignation.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the appointment of:

(i) Mr Yves Defraigne, finance manager, born on 7 September 1972, in Liège, Belgium and whose professional address is at Regus Center, 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as manager of the Company effective as of (and including) 22 November 2012 for an unlimited period of time;

(ii) Mr Christopher Rush Oster, tax adviser, born on 1 June 1970 in Bronxville, New York, United States of America and whose professional address is at 76 Sussex Square, London W2 255, United Kingdom, as manager of the Company effective as of (and including) 22 November 2012 for an unlimited period of time;

(iii) Mr Michael Gerald Meyer, finance manager, born on 5 June 1958 in Minneapolis, Minnesota, United States of America and whose professional address is at 5500 Wayzata Boulevard, Suite 800, Minneapolis, MN 55416-1261, United States of America, as manager of the Company effective as of (and including) 22 November 2012 for an unlimited period of time; and

(iv) Mr Mark Charles Borin, accountant, born on 30 March 1967 in, Detroit (Wayne County), Michigan, United States of America and whose professional address is at 6425 Ranier Lane North, Maple Grove, MN 55 311, United States of America, as manager of the Company effective as of (and including) 22 November 2012 for an unlimited period of time.

Further to the above resolutions, the board of managers of the Company is henceforth composed as follows:

- Mr Yves Defraigne;
- Mr Christopher Rush Oster;
- Mr Michael Gerald Meyer; and
- Mr Mark Charles Borin.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any director of the Company, as well as Bertrand Gérardin or Paul Lanois, lawyers of Allen & Overy Luxembourg, each acting individually in the name and on behalf of the Company, to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Tyco Brazil (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 29 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.090 et ayant un capital social de 842.000 USD (la Société).

La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois le 22 novembre 2006 en vertu d'un acte du notaire soussigné, alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - numéro 64 du 27 janvier 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu le 6 novembre 2007 en vertu d'un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 2938 du 18 décembre 2007.

A comparu:

Tyco Flow Control International Holdings B, LLC, une société constituée selon le droit de l'Etat du Texas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 9600, West Gulf bank Drive, USA -TX 77240 Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée au Secrétariat d'Etat du Texas sous le numéro 8954000 (l'Associé Unique),

ici représentée par Paul Lanois, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à 842.000 USD (huit cent quarante-deux mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 1.684 (mille six cent quatre-vingt quatre) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 500 USD (cinq cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. modification des dates de l'année sociale de la Société;
3. modification subséquente de l'article 14 des Statuts en vue de refléter les modifications sous le point 2. ci-dessus;
4. décision de changer le nom de la Société en Pentair (Brazil) Luxembourg avec effet au 22 novembre 2012;
5. modification subséquente de l'article 1.1 des Statuts en vue de refléter les modifications sous le point 4. ci-dessus;
6. décision de prendre acte de la démission de M. Peter Schieser en sa qualité de gérant de la Société;
7. décision d'approuver la nomination de M. Yves Defraigne, M. Christopher Rush Oster, M. Michael Gerald Meyer, and M. Mark Charles Borin en qualité de gérants de la Société;
8. pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à Bertrand Gérardin ou à Paul Lanois, avocats d'Allen & Overy Luxembourg, chacun agissant individuellement, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes; et
9. divers.

III. L'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social votant étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'année sociale de la Société, afin qu'il débute au 1^{er} janvier et se termine désormais le 31 décembre.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts en vue de refléter la deuxième résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de Tyco Brazil (Luxembourg) S.à r.l. à Pentair (Brazil) Luxembourg avec effet au 22 novembre 2012.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1.1 des Statuts en vue de refléter la quatrième résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1.1.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de "Pentair (Brazil) Luxembourg S.à r.l. (la Société), régie par le droit applicable au Grand Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

Sixième résolution

L'Associé Unique prend acte de la démission de M. Peter Schieser comme gérant de la Société.

L'Associé Unique décide d'accorder décharge à M. Peter Schieser pour l'exercice de son mandat de gérant de la Société depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la nomination de:

(i) M. Yves Defraigne, directeur financier, né le 7 Septembre 1972, à Liège, en Belgique et ayant son adresse professionnelle au Centre Regus, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société à compter du (et incluant le) 22 novembre 2012 pour une durée indéterminée;

(ii) M. Christopher Rush Oster, conseiller fiscal, né le 1^{er} Juin 1970 à Bronxville, New York, États-Unis d'Amérique et ayant son adresse professionnelle au 76, Sussex Place, Londres W2 255, Royaume-Uni, en qualité de gérant de la Société à compter du (et incluant le) 22 novembre 2012 pour une durée indéterminée;

(iii) M. Gerald Michael Meyer, directeur financier, né le 5 Juin 1958 à Minneapolis, Minnesota, États-Unis d'Amérique et ayant son adresse professionnelle au 5500, boulevard Wayzata, Suite 800, Minneapolis, MN 55416-1261, États-Unis d'Amérique, en qualité de gérant de la Société à compter du (et incluant le) 22 novembre 2012 pour une durée indéterminée; et

(iv) M. Mark Charles Borin, comptable, né le 30 Mars 1967 à, Detroit (Wayne County), Michigan, États-Unis d'Amérique et ayant son adresse professionnelle au 6425 North Ranier Lane, Maple Grove, MN 55 311, États-Unis d'Amérique, en qualité de gérant de la Société à compter du (et incluant le) 22 novembre 2012 pour une durée indéterminée.

Suite aux résolutions qui précèdent, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Yves Defraigne;
- M. Christopher Rush Oster;
- M. Michael Gerald Meyer, et
- M. Mark Charles Borin.

Huitième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou à Bertrand Gérardin ou à Paul Lanois, avocats d'Allen & Overy Luxembourg, chacun agissant individuellement, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.500.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. LANOIS et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56686. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159179/219.

(120209707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Equinox Two S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 129.986.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE TRENTE NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Equinox, ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre, R.C.S. Luxembourg B 77.581,

ici représentée par Federico FRANZINA, demeurant professionnellement à Luxembourg;
agissant sur base d'une décision de EQUINOX, dont une copie reste annexée,
en sa qualité de gérant unique commandité de la société en commandite par actions dénommée «EQUINOX TWO S.C.A.», ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre, R.C.S. Luxembourg B 129.986,
constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 2007, publié au Mémorial C - N° 1874 du 4 septembre 2012, page 90739, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 27 juin 2012, publié dans le Mémorial C - N° 1925 du 2 août 2012 à la page 92356.

Laquelle société comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 133.720 (cent trente-trois mille sept cent vingt Euros) divisés en:

- (1) 1.164 actions non rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Actions A»);
- (2) 31.000 actions de gestion non rachetables (ci-après les «Actions B») d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune;
- (3) 101.556 actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Actions Rachetables»).

2.- Qu'aux termes de l'article 6.2 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à trois cent dix mille Euros (310.000 EUR) divisé en mille cinq cent quarante-deux (1542) Actions A d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune,
- trente et un mille (31.000) Actions B d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, et
- deux cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante-huit (277.458) Actions Rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune,

et que le même article autorise le gérant commandité à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les articles 6.3. à 6.7. alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit: «

6.3 Durant une période de cinq (5) ans, prenant fin le 27 juin 2017, l'Actionnaire Commandité est autorisé à augmenter (en une ou plusieurs fois à sa discrétion) le capital social émis jusqu'au montant du capital social total autorisé par l'émission d'Actions A et d'Actions Rachetables additionnelles sans réserver aux détenteurs d'Actions existant (ci-après les «Actionnaires») un droit de préemption à la souscription des actions nouvellement émises. Dans ce cas, l'Actionnaire Commandité déterminera (à sa discrétion) le prix de souscription des Actions A et des Actions Rachetables nouvellement émises (y compris le montant de la prime, si prévu) et la période pour souscrire à ces Actions A et à ces Actions Rachetables nouvellement émises.

6.4 Au cas où l'Actionnaire Commandité effectuerait une augmentation du capital social de la Société, conformément aux dispositions du présent Article VI, il mettra en oeuvre, ou fera de sorte que, toutes les étapes requises ou nécessaires soient mises en oeuvre aux termes des dispositions applicables de la loi pour effectuer et publier cette augmentation de capital et pour apporter les modifications consécutives des présents Statuts.

6.5 Le capital social souscrit et le capital social autorisé de la Société peuvent être augmentés ou diminués par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée suivant les modalités requises pour modifier aux présents Statuts.

6.6 La Société peut, dans la limite des dispositions applicables de la loi et conformément aux présents Statuts, acheter ses propres Actions.

6.7 La Société pourra également émettre au fil du temps des parts bénéficiaires, de la valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune (ci-après les «Parts Bénéficiaires»), ayant les droits et les obligations prévus par les présents Statuts. Les présents Statuts autorisent l'Actionnaire Commandité à émettre (en une ou plusieurs fois à sa discrétion) jusqu'à 155.855 Parts Bénéficiaires d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, sans réserver aux Porteurs de Parts Bénéficiaires existant un droit préférentiel de souscription des Parts Bénéficiaires émises. Dans ce cas, l'Actionnaire Commandité déterminera (à sa discrétion) le prix d'émission et la période pour la souscription des Parts Bénéficiaires nouvellement émises.

Les modifications des présents Statuts seront effectuées par acte notarié.»

3.- Que par décision du gérant unique prise en date du 21 novembre 2012,
une copie de cette décision, après avoir été signée "ne varietur" par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement,

le gérant unique a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de EUR 19.132,- (dix-neuf mille cent trente-deux Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 133.720 (cent trente-trois mille sept cent vingt Euros) à EUR 152.852,- (cent cinquante-deux mille huit cent cinquante-deux Euros),

par l'émission de 19.132 (dix-neuf mille cent trente-deux) actions rachetables d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 (mille quatre cent trente-deux Euros et cinquante huit Cents) par action,

et a accepté la souscription de ces nouvelles actions par 31 (trente et un) actionnaires actuels de la société,

lesquels ont souscrits, dans des proportions telles qu'indiquées sur 62 (soixante-deux) bulletins de souscription annexés à ladite décision, à la totalité des 19.132 (dix-neuf mille cent trente-deux) actions rachetables d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 (mille quatre cent trente-deux Euros et cinquante-huit Cents) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 27.408.120,56 (vingt-sept millions quatre cent huit mille cent vingt Euros et cinquante-six Cents),

et les libèrent moyennant une contribution en espèces totale de EUR 27.427.252,56 (vingt-sept millions quatre cent vingt-sept mille deux cent cinquante deux Euros et cinquante-six Cents).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme totale de EUR 27.427.252,56 (vingt-sept millions quatre cent vingt-sept mille deux cent cinquante deux Euros et cinquante-six Cents) a été créditée sur le c/c de ladite société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 152.852 (cent cinquante-deux mille huit cent cinquante-deux Euros),

de sorte que l'article 6.1 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

English version:

6.1. The subscribed share capital of the Company is set at EUR 152.852 (one hundred fifty-two thousand eight hundred fifty-two Euro) divided into:

- (1) 1.164 non-redeemable shares having a par value of Euro one (EUR 1.00) each (the "A Shares");
- (2) 31,000 non-redeemable management shares (the "B Shares") having a par value of Euro one (EUR 1.00) each;
- (3) 120.688 redeemable shares having a par value of Euro one (EUR 1.00) each (the "Redeemable Shares").

Version française:

6.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 152.852 (cent cinquante-deux mille huit cent cinquante-deux Euros), divisé en:

- (1) 1.164 actions non rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Actions A»);
- (2) 31.000 actions de gestion non rachetables (ci-après les «Actions B») d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune;
- (3) 120.688 actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Actions Rachetables»).

Frais - Déclaration

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 7.400.-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la société comparante l'a requis de documenter la modification de l'article 6.1 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. FRANZINA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 07 décembre 2012. Relation: RED/2012/1664. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11 décembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012160978/111.

(120212849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Quadrat Holding 2 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 165.548.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of November.

Before M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Quadrat

Holding 2 SCA", a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.548, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 20 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4 February 2012 (number 307, page 14707). The articles of incorporation of the Company have not been amended until now.

The meeting is presided by Me Christèle PIERRE-ALEXANDRE, avocat, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Me Michaël KITAI, avocat, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Me Michaël KITAI, prenamed.

I.- The names of the shareholders, present or represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that all the shares representing the whole share capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- An extraordinary general meeting of the shareholders held before the undersigned notary, on 22 November 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

IV.- The same extraordinary general meeting of the shareholders appointed as liquidator, Dominique LE GAL, Managing Director, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

V.- An extraordinary general meeting of the shareholders held under private seal on 27 November 2012, took knowledge of the report of the liquidator, and appointed as auditor to the liquidation FAcTS Services S.A., having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

VI.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Submission of the report of the auditor to the liquidation;
2. Approval the liquidation accounts and discharge of the liquidator and of the auditor to the liquidation;
3. Closing of the liquidation;
4. Decision to store the registers and Company documents during a period of five years following the date of the present assembly at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
5. Discharge of (i) the managers of the Company and (ii) the members of the Supervisory Board of the Company;
6. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to approve the report dated 28 November 2012 of the auditor to the liquidation, FAcTS Services S.A., prenamed, in the form as attached to the present minutes.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to approve the liquidation accounts, as attached to the report of the liquidator, and to discharge both the liquidator and auditor to the liquidation, of any present or future responsibilities in relation to the execution of their respective mandates.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to pronounce the closing of the liquidation of the Company, which therefore ceases to exist.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves that the registers and Company documents will be stored during a period of five years from the day of the present assembly at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves to discharge of any present or future responsibility (i) the managers of the Company and (ii) the members of the Supervisory Board of the Company, which were in charge until the liquidation of the Company was pronounced.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le trente novembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Quadrat Holding 2 SCA», une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.548, constituée suivant un acte notarié en date du 20 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 4 février 2012 (numéro 307, page 14707). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Maître Christèle PIERRE-ALEXANDRE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Michaël KITAI, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Michaël KITAI, prénommé.

I.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent à toutes les exigences de convocation et à toutes les formalités. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue par devant le notaire instrumentant, le 22 novembre 2012, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, a décidé de dissoudre la Société et prononça sa mise en liquidation.

IV.- La même assemblée générale extraordinaire des actionnaires désigna comme liquidateur Dominique LE GAL, Directeur Général, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

V.- Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue sous seing privé le 27 novembre 2012, a pris connaissance du rapport du liquidateur et nomma commissaire à la liquidation FAcTS Services S.A. dont le siège social est situé 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

VI.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

- 1.- Approbation du rapport du commissaire à la liquidation;
- 2.- Approbation des comptes de liquidation et décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
- 3.- Clôture de la liquidation;
- 4.- Décision d'archiver les documents et les livres comptables de la Société, pour une durée de 5 ans à compter de la présente assemblée, au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg Luxembourg;
- 5.- Décision de donner décharge (i) aux administrateurs et (ii) aux membres du conseil de surveillance.

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver le rapport daté du 28 novembre 2012 rendu par le commissaire à la liquidation, FAcTS Services S.A., prénommé, rapport annexé aux présentes minutes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver les comptes de la liquidation, tels qu'ils sont annexés au rapport du liquidateur, et de donner décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation, pour toute responsabilité actuelle ou future pouvant survenir en rapport avec l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société, qui dès lors cesse d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide que les documents et les livres comptables de la Société seront archivés, pour une durée de 5 ans à compter de la présente assemblée, au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de donner décharge de toute responsabilité présente ou future (i) aux administrateurs et (ii) aux membres du conseil de surveillance, qui étaient en fonction jusqu'à la mise en liquidation de la Société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PIERRE-ALEXANDRE, M. KITAI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2012. LAC/2012/57429. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161242/137.

(120213315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

ACP Venture AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 34.661.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzwoölf, den neunten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Madame Isabel MEISER, Hausfrau, geboren in Povoacoa Paivia Andrade (Angola), am 14. June 1950, wohnhaft in D-56070 Koblenz, Blumenstrasse 16, Bundesrepublik Deutschland, hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Angestellter, berufensässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht, welche nach gehöriger "ne varietur" Signatur vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

1. Dass die Aktiengesellschaft („société anonyme“) "ACP Venture AG", mit Sitz in L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg, („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“) Sektion B, unter der Nummer 34.661, (hiernach die "Gesellschaft"), ehemals gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Reginald Neuman, damals mit dem Amtswohnsitz in Luxembourg, am 27. August 1990, welche im Mémorial C Nummer 414 vom 10 November 1990,

dass deren Satzungen mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal, gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Georges d'HUART, mit Amtssitz zu Pétange am 12. April 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 667 vom 1268 vom 30. Juni 2006.

2. Dass das Gesellschaftskapital bei der vorgenannten Umwandlung in eine Aktiengesellschaft auf sechshundertsechzigtausendsechshundertsechzig komma achtundsiebzig Euro (56.770,78 EUR), eingeteilt in siebzehntausendfünfhunderteinundfünfzig (17.551) Aktien ohne Nennwert.

3. Dass die Komparentin, als alleinige Aktieninhaberin, beschließt die Gesellschaft, welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, mit sofortiger Wirkung aufzulösen und sie in Liquidation zu setzen.

4. Dass die Komparentin erklärt die finanzielle Situation der Gesellschaft bestens zu kennen.

5. Dass die Komparentin, in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die bekannte Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass sie sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an seine Person als einziger Gesellschafter getätigt wird.

6. Dass die Liquidation der Gesellschaft vollendet ist und dass die Gesellschaft als endgültig aufgelöst und beendet zu betrachten ist.

7. Dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

8. Dass das Aktienregister annulliert worden ist.

9 Dass die Geschäftsbücher und Unterlagen der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von mindestens fünf Jahren bei Frau Isabel MEISER c/o Natascha SCHMÄHLING in D-53773 Hennef Am Abtshof 30, Bundesrepublik Deutschland, aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 octobre 2012. Relation GRE/2012/3836. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012160811/53.

(120212396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Geovia Logistics S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.532.

RECTIFICATIF

Extrait

L'extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 6 décembre 2012 rectifiés (rectificatif du dépôt l'extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 6 décembre 2012 déposé le 11 décembre 2012 no. L120212476)

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 06 décembre 2012 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

1. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Le mandat du commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B65.477 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Luxembourg.

Référence de publication: 2012161693/27.

(120213057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2012.